

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 126/2022

**Objet : Désignation des
membres de la commission
eau et assainissement**

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le 11/10/2022

ID : 013-200035087-20220915-126_2022-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socioculturel de Cabannes, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2022.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, JARILLO Adélaïde, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril.

Pour la commune d'Eyragues : POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la commune de Châteaurenard : MARTIN Pierre-Hubert (*absent ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel*), ANZALONE Marie-Laurence (*absente ayant donné pouvoir à LUCIANI Marina*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*).

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel (*absent ayant donné pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*).

Pour la commune de Noves : LANDREAU Edith, (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*), REY Christian. (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*)

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie

Pour la commune de Maillane : MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme HAAS-FALANGA Josiane

Par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné les conseillers communautaires et municipaux membres des commissions thématiques de Terre de Provence Agglomération.

La commune d'Eyragues souhaite changer de représentants dans plusieurs commissions thématiques. Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner Monsieur Michel BARAT en remplacement de Monsieur Patrick DELAIR pour la commission eau et assainissement.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a retenu par délibération 98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée,

VU la délibération n° 108/2020 en date du 17 septembre 2020 désignant les membres de la commission eau et assainissement,

CONSIDÉRANT la demande de modification de représentant de la communes d'Eyragues pour la commission eau et assainissement,

DÉSIGNE le conseiller municipal suivant membre de la commission eau et assainissement :

- Monsieur Michel BARAT en remplacement de Monsieur Patrick DELAIR pour la commune d'Eyragues.

RAPPELLE la composition de la commission eau et assainissement issue des modifications du 15 septembre 2022 :

BARBENTANE	BALDI Jean Marc
CABANNES	MOURGUES Gilles
CHÂTEAURENARD	SEISSON Jean-Pierre
EYRAGUES	BARAT Michel
GRAVESON	LLOBET Lionel
MAILLANE	RACHET Ghislain
MOLLEGES	MARY Annie
NOVES	AZMY Daniel
ORGON	BRONDINO Alain
PLAN D'ORGON	PAULEAU Serge
ROGNONAS	PICARDA Yves
SAINT-ANDIOL	ROBERT Daniel
VERQUIERES	TATON Robert

Membres en exercice : 42

Votants : 37

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 septembre 2022,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

